

Ministère de l'Éducation Nationale

BREVETS D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES

Document d'accompagnement

des programmes de

VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Direction des lycées et collèges
Sous-direction des Enseignements et des Diplômes
Bureau des Enseignements Professionnels

Préambule

Les programmes d'enseignement applicables dans les classes préparatoires au Brevets d'études professionnelles ont été définis par arrêté du juillet 1992 et publiés au bulletin officiel n°31 du 30 juillet 1992.

Ils concernent les disciplines de :

- français
- histoire-géographie
- mathématiques
- sciences physiques
- éducation esthétique
- vie sociale et professionnelle

et entrent en vigueur en seconde professionnelle à la rentrée scolaire 1993 et en terminale à la rentrée scolaire 1994.

Ces documents pédagogiques d'accompagnement ont été élaborés, à destination des professeurs appelés à enseigner ces disciplines dans ces classes. Ils doivent contribuer à faciliter la mise en œuvre de ces programmes.

Ces documents donnent lieu à quatre fascicules regroupant les disciplines suivantes :

- français, histoire-géographie
- mathématiques, sciences physiques
- éducation esthétique
- vie sociale et professionnelle

SOMMAIRE

Présentation.....	page 4
Finalités.....	page 6
Buts des différents domaines.....	page 7
Méthodologie.....	page 9

VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

PRESENTATION

En classe de B.E.P. le programme de V.S.P. se substitue à celui d'E.F.S. (cf : art 3 de l'arrêté du 10 juillet 92 – B.O. n° 31 du 30 juillet 92). L'enseignement de cette discipline demeure assuré par le professeur de Biotechnologies option Santé Environnement (E.F.S., S.T.B.S.).

Afin d'atteindre les objectifs de l'enseignement de la V.S.P. il est préconisé d'organiser cet enseignement (pour chaque classe) selon un horaire hebdomadaire de 2 heures consécutives sur une période de l'année. D'autres groupements horaires sont envisageables en fonction du projet pédagogique. Par ailleurs, la note de service n° 92-164 du 25/05/92 et la circulaire n° 93-154 du 12/03/93 relatives à la rénovation pédagogique des lycées prévoit la participation de cet enseignement dans les modules des classes de seconde professionnelle et terminale BEP.

Cette participation est motivée par la spécificité des compétences développées par la V.S.P. et par sa complémentarité avec l'enseignement général et l'enseignement professionnel.

Cette discipline s'organise autour de 4 domaines : Santé, environnement, consommation et entreprise et vie professionnelle.

Les trois premiers domaines d'études s'inscrivent dans les axes prioritaires de l'éducation tels qu'ils sont définis par :

- la loi d'orientation sur l'Education du 10/07/1989 (Education à la santé),
- la politique d'accompagnement du développement de l'Education à l'environnement : note de services n° 93-151 du 10/03/1993 (B.O. n° 11 du 18/03/1993)

- le protocole entre le ministère de l'Education Nationale et de la culture et le ministère de l'Environnement du 14/01/1993 (B.O. n° 3 du 21/01/1993).
- la circulaire n° 90-342 du 17/12/1990 relative à l'éducation à la consommation.

La rénovation pédagogique en BEP prévoit l'introduction systématique d'une période de formation en entreprise, prise en compte pour la délivrance du diplôme.

Le public en formation doit :

- s'adapter rapidement aux règles de vie et de fonctionnement de l'entreprise,
- s'insérer à long terme dans la vie professionnelle.

Le domaine entreprise et vie professionnelle contribue à cette insertion.

Dans la vie quotidienne, chacun doit concilier les impératifs de la vie personnelle, sociale et professionnelle. Les 4 domaines de la V.S.P. sont donc fréquemment liés les uns aux autres.

Les relations entre ces domaines sont établies de façon à respecter l'unicité et la cohérence de cette discipline.

FINALITES

L'enseignement de la V.S.P. par l'acquisition de connaissances, de méthodes, de savoir-faire et de savoir-être contribue à améliorer la qualité de la vie. Il développe des capacités permettant de mieux s'adapter au milieu professionnel lors des stages, des périodes d'insertion et de la vie active. Il permet d'appréhender la diversité et les interactions des situations rencontrées dans l'environnement social et professionnel. Une approche globale de la vie quotidienne s'impose.

Cet enseignement participe au développement de l'esprit critique. Il aide l'individu à effectuer des choix, à organiser et gérer sa vie en toute autonomie.

BUTS DES DIFFERENTS DOMAINES

Les quatre domaines sont à traiter. Pour chaque BEP, l'importance de chacun d'eux sera adaptée en fonction du champ professionnel et du public concerné.

Le domaine entreprise et vie professionnelle permet de :

- s'adapter à la vie professionnelle par une initiation à la culture d'entreprise et par l'acquisition de connaissances en législation et sécurité du travail
- sensibiliser à l'évolution de l'emploi
- s'intégrer dans une démarche de prévention des risques professionnels.

Le domaine santé permet :

- d'élargir les connaissances en sciences biologiques, de les exploiter de manière à mettre en évidence les facteurs qui concourent à maintenir l'état d'équilibre physique, mental et social caractérisant la santé
- d'entreprendre des démarches actives de prévention
- d'identifier les structures de prévention et de soins existant dans le contexte local, départemental et régional, pour les utiliser judicieusement en cas de besoin.

Le domaine de la consommation permet :

- de développer un esprit critique face aux sollicitations de la consommation
- d'adopter un comportement actif de consommateur averti
- de faire des choix raisonnés en matière d'achats et d'utilisation de produits et services
- de gérer un budget individuel ou familial

- d'effectuer des démarches auprès des structures d'information et de défense du consommateur.

Le domaine environnement permet :

- d'identifier les infra-structures locales utiles à la vie quotidienne
- d'exploiter les ressources des services et organismes chargés de la valorisation et de la protection de l'environnement
- de prendre en compte des interaction individus/environnement et santé/environnement
- de participer par des attitudes responsables à la gestion des ressources et à la protection de l'environnement.

METHODOLOGIE

Le professeur de Biotechnologies établit son propre projet pédagogique en tenant compte :

- de la complémentarité de son enseignement avec les enseignements généraux et professionnels
- de la période de formation en entreprise

Une concertation au sein de l'équipe pédagogique est donc indispensable.

Le professeur s'appuie :

- sur des connaissances acquises :
 - ⇒ dans les différentes disciplines au cours de la scolarité antérieure et actuelle
 - ⇒ dans la vie personnelle et/ou professionnelle
- sur les préoccupations des publics en formation.

Pour aborder le programme de V.S.P. de manière non linéaire, les situations concrètes, supports de cet enseignement :

- sont choisies parmi des situations de la vie quotidienne, ou des sujets d'actualité en fonction :
 - ⇒ de la diversité des publics en formation
 - ⇒ de l'environnement socio-économique
- sont analysées en tenant compte des interactions entre les différents domaines.

Pour organiser son enseignement, le professeur choisit des situations d'apprentissage et des démarches pédagogiques qui permettent à l'apprenant :

- d'approfondir et d'enrichir ses savoirs et ses savoir-faire
- de mobiliser et d'utiliser des connaissances pour résoudre de manière critique une situation
- de développer l'observation, l'écoute, l'argumentation, l'analyse
- d'effectuer des choix raisonnés et d'accéder à l'autonomie nécessaire pour s'impliquer dans des démarches de la vie quotidienne.

Le formateur varie ses stratégies pédagogiques : travail individualisé, travail autonome, travail de groupes, cours magistral, recherches documentaires, jeux de rôles,.... afin d'impliquer l'élève dans sa propre formation.

Les activités proposées face aux contenus ne sont pas répertoriées de manière exhaustive. Elles peuvent s'organiser par exemple autour de :

- l'étude de documents visuels ou audio-visuels :
 - ⇒ reportages, témoignages...
 - ⇒ articles de presse...
 - ⇒ documents à caractère professionnel (bulletin de salaire, contrat de travail, convention....)
 - ⇒ documents informatifs relatifs à des produits, des services, des organismes...
 - ⇒ documents publicitaires
 - ⇒ documents statistiques et enquêtes...
- l'utilisation de logiciels
- d'observations relevées soit pendant la période de formation en entreprise, soit dans le cadre de la vie quotidienne
- l'identification de structures, d'organismes à l'échelon local relatif :
 - ⇒ à la protection sanitaire et sociale
 - ⇒ à la protection de l'environnement

- ⇒ à la protection du consommateur
- ⇒ à la vie associative et culturelle dans la cité
- ⇒ à la vie civique et économique...
- l'élaboration de documents : demande d'information, de renseignements, déclaration d'accidents, de sinistres...
- l'élaboration de fiches (ex : aide-mémoire), documents comparatifs
- l'utilisation de techniques de communication.

L'organisation de ces activités peut permettre :

- d'identifier un problème portant sur un ou plusieurs domaines du programme
- de conduire une étude comparative en vue d'effectuer des choix
- de fournir des éléments (ex : textes législatifs, tableaux de données...) dont la mise en relation permet d'appréhender la complexité de la situation
- de repérer les engagements réciproques des différents partenaires : exemples = consommateur/producteur, employeur/salarié, stagiaire/tuteur/entreprise...
- de définir des actions qui s'inscrivent dans une démarche de prévention, de recherche de stage, d'emploi.

CONCLUSION

Quel que soit le domaine d'étude, les activités ont pour but de montrer la diversité des démarches et des supports pédagogiques en référence aux compétences visées et à la globalité de la discipline.